

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE DU 05 JUILLET 2018**OBJECTIVATION DES ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE
ADAPTATION DES USAGES AU MILIEU
CREATION D'EQUIPEMENTS**

Etaient présents à ce groupe de travail :

ALVAREZ Marion	Institution Adour
ARTUS Isabelle	ADT 32
BAUDRY Alain	ADT 32, FNE MP
BAQUE Thierry	CA 32
BELVEZE Aurélie	ADASEA 32
BOUSQUET Gwenaëlle	DREAL Occitanie
DANNEQUIN Agnès	DDTM 40
FABRE Louise	CIVAM Bio 40
FOURNIER Frédéric	DDT 65
GRIHON Bernard	CA 40
JONCOUR François	AEAG
KARIMJOY Sylvain	Syndicat Midour-Douze
LARSEN Vincent	Syndicat Midou-Douze
MARCATO Frédéric (après-midi)	Vivadour
PEAN Philippe	Maisadour
POINCHEVAL Guillaume	DDT 32
PONGE Patrick	SEPANSO 40
PONS Marie-Laure	Institution Adour
ROSES Olivier	ADT 32
SIMON Stéphane	Institution Adour

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL DE LA REUNION

Matin : 10h - 12h45

- Avant-propos : réorganisation des actions, méthodologie de travail, rappels Adour 2050
- Développer des filières durables sur le bassin versant : élevage, bio, valorisation intercultures, site expérimental bio et semis direct sous couverts
- Accompagner les acteurs agricoles à la mise en œuvre de « nouvelles pratiques », « nouveaux modes de production »

Après-midi : 14h - 17h - Création d'équipements

- Création d'ouvrages de stockage collectifs et structurants : 3 options établies en atelier de concertation (réservoir de soutien d'étiage à gestion annuelle sur le cours d'eau, réservoir de soutien d'étiage à gestion pluriannuelle sur le cours d'eau, ouvrage structurant déconnecté du cours d'eau)
- Création de retenues déconnectées individuelles ou gestion ASA
- Création de milieux humides à vocation épuratoire

Une autre réunion étant programmée le 10 septembre, il était prévu de discuter des actions suivantes lors de cette deuxième réunion :

- *Développer la capacité de rétention des sols / semis direct sous couverts / non travail du sol*
- *Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau et des paysages à l'échelle des collectivités*
- *Création d'équipements*

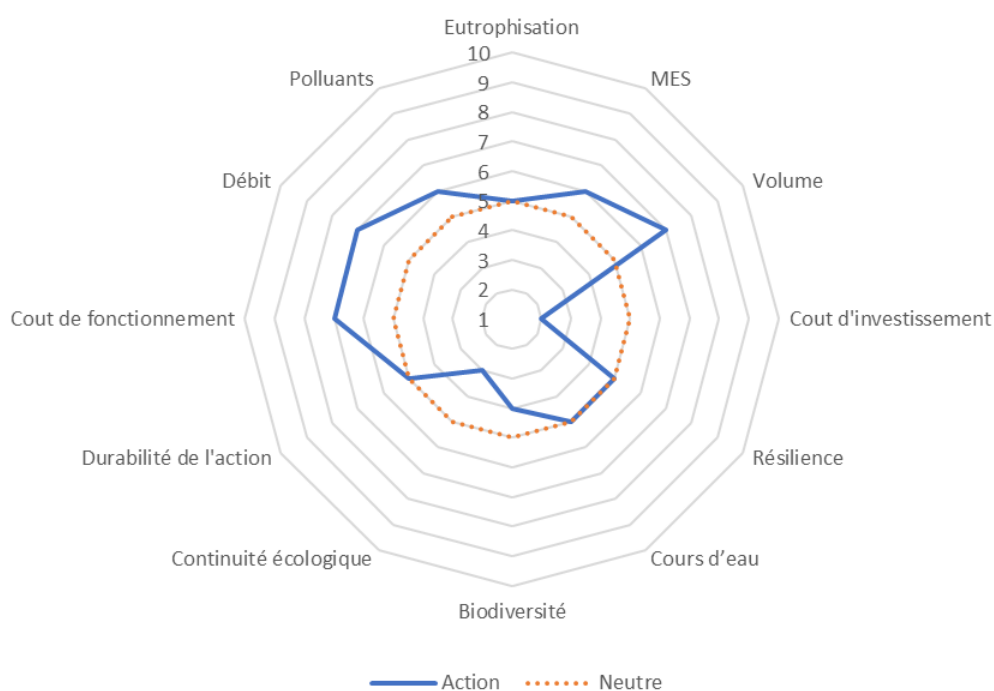
OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE

Le travail devait se décomposer comme suit :

- 1) Trame de la fiche action et discussions sur le contenu
- 2) Point sur les données de base et sur les éléments manquants à l'analyse à première vue
- 3) Détermination qualitative des impacts potentiels de l'action en expliquant les choix
- 4) Construction du diagramme radar
- 5) Evaluation des besoins de quantification des impacts et d'expertise sur les actions

L'objectif du groupe de travail était donc de noter de manière objective les actions proposées dans le cadre du projet de territoire selon les critères suivants :

Impacts		Une note de 1 à 10 : 1 : impact négatif - 5 : pas d'impact - 10 : impact positif
Impacts quantitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Volume	1 : perte de volume, 10 : gain de volume
	Débit	1 : perte de débit, 10 : gain de débit
Impacts qualitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Eutrophisation	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	MES	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Polluants	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
Impacts sur l'état des milieux	Cours d'eau	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Biodiversité	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Continuité écologique	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
Impacts financiers	Coûts d'investissement	1 : très coûteux, 10 : peu coûteux
	Coûts de fonctionnement	1 : très coûteux, 10 : peu coûteux
Impacts sur l'adaptation au changement climatique	Durabilité de l'action	1 : l'action ne permet pas de s'adapter au changement climatique, 10 : action durable qui permet une bonne adaptation du territoire
	Résilience du territoire	1 : l'action ne permet pas au territoire d'être résilient au changement climatique, 10 : action qui permet une forte résilience du territoire



UN OBJECTIF QUI N'A PAS ETE ATTEINT :

Adaptation des usages au milieu :

Il a été difficile de proposer une notation car nous ne disposions pas de données de bases suffisantes pour pouvoir la réaliser correctement, d'autant que ces actions étaient encore à l'état d'idées et de souhaits. En effet, il est apparu nécessaire de se baser et de se positionner sur des propositions d'actions concrètes des acteurs agricoles pour pouvoir estimer les impacts de ces propositions.

Création d'équipements :

Uniquement le sujet des réservoirs de soutien d'étiage en cours d'eau a été traité du fait des nombreux débats qui ont eu lieu et nous n'avons pas pu aboutir à une notation complète. Il a pourtant été rappelé que l'objectif de cette notation est bien de retranscrire les impacts de chaque action, qu'ils soient positifs ou négatifs. Cela aurait permis d'objectiver et de prendre en compte les arguments et les éléments de posture de chacun des acteurs.

SUITES A DONNER :

- Maintien de la réunion du 10 septembre avec un ordre du jour qui sera adapté en fonction des avancées.
- Envoi aux acteurs d'un fichier excel vierge qui leur permettra d'effectuer une notation des actions. Ce fichier sera accompagné d'un document compilant les données de bases dont l'animatrice dispose. L'animatrice se chargera ensuite de faire une synthèse des éléments envoyés. **Attention, toute notation qui ne sera pas expliquée en détail ne sera pas prise en compte.**
- En parallèle, l'animatrice travaillera sur des scénarii qui permettront d'envisager différentes options concernant notamment l'assainissement, les économies d'eau et la diminution/stabilisation des besoins d'irrigation pour ainsi évaluer et estimer les besoins de stockage d'eau pour chaque scénario.
- Une réunion sera organisée avant le 10 septembre avec les acteurs agricoles afin de statuer sur leurs propositions d'actions concrètes en termes d'actions d'adaptation des usages au milieu.

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS

❖ Les éléments à intégrer à l'analyse des actions :

Les acteurs ont fait remonter la nécessité de prendre en compte également dans cette première approche les aspects sociétaux des actions, et de ne pas considérer uniquement les coûts d'investissement et de fonctionnement.

→ **Il est proposé de faire un deuxième diagramme radar portant uniquement sur des critères socio-économiques ce qui permettrait de balayer la majorité des critères que les acteurs souhaitent voir apparaître pour ce type d'impact.**

Les acteurs ont de nouveau insisté sur la **notion de déploiement des actions**. Il est nécessaire de prendre en compte la géographie et le contexte pédoclimatique pour cibler correctement les secteurs de mise en œuvre des actions.

❖ Ci-après une retranscription d'une partie des discussions qui ont eu lieu :

Adaptation des usages au milieu

DEVELOPPER DES FILIERES DURABLES SUR LE BASSIN VERSANT

- **Filière bio :**

Le CIVAM Bio 40 a fourni un document concernant les aménités du bio notamment sur la qualité de l'eau.

Les études concernant la filière bio démontrent les nombreux avantages de l'agriculture biologique pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Toutefois, il n'existe pas ou peu d'étude précise comparant l'irrigation en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle.

C'est donc une filière qu'il est intéressant de développer dans le cadre du Projet de Territoire du Midour. Cependant, il faudra porter attention à la problématique de l'érosion des sols et promouvoir une agriculture biologique dont les pratiques sont adaptées au bassin versant.

Pour ce qui est de l'accompagnement des agriculteurs, il est remarqué que l'accompagnement aux changements de pratiques est indispensable mais ne suffira pas pour développer efficacement la filière. Il sera intéressant de compléter les actions techniques avec des actions plus transversales qui répondent réellement aux spécificités agricoles du territoire.

L'accès à l'eau est également un point très important et cela rejoint la discussion du groupe de travail du 27 juin :

« Au cours des discussions, il a été imaginé la possibilité de redistribuer une partie du volume gagné grâce aux économies d'eau réalisées à de nouveaux agriculteurs qui produiraient des cultures spécifiques à forte valeur ajoutée*. Cela permettrait de redynamiser la socio-économie du territoire. Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent inciter le développement de certaines filières mais cela demande à ce que les porteurs de projets puissent avoir accès à l'eau.

Ce principe serait applicable au travers d'un règlement d'eau sur les modalités d'attribution des autorisations et de la répartition de l'eau, règlement qui devrait être discuté sur la place publique mais qui reste de la responsabilité de l'OUGC. Il serait donc pertinent que davantage de représentants des élus et de la société civile soient associés à l'OUGC.

Le projet de territoire doit permettre à la population locale de se développer et de créer des opportunités sur le territoire pour des petites structures agricoles, qui aujourd'hui ne peuvent pas s'installer car ils n'ont pas accès à l'eau. »

Une remarque de Maïsadour : une exploitation agricole, en conventionnel ou en agriculture biologique, qui ne dispose pas d'atelier élevage n'est pas viable sur le long terme.

* valeur ajoutée : plus-value pour la socio-économie et l'environnement

- **Site expérimental bio et semis direct sous couverts :**

Une expérimentation est en cours au niveau national concernant les grandes cultures en agriculture biologique et elle est portée par Rot'AB (Rotations en Agriculture Biologique). 12 sites ont été surveillés depuis 2006 et ils détaillent les itinéraires techniques et les rotations mises en place. Ils ont également fait des analyses économiques afin de tester les pratiques économiquement viables.

Un site d'expérimentation se situe dans le Gers (200 ha) et ils ont notamment axé leurs travaux sur l'érosion.

- **Remarques d'ordre général :**

Un point de vigilance : attention à ce que l'objectivation des actions ne devienne pas une usine à gaz. Cependant, il est important d'évaluer toutes les actions en prenant en compte obligatoirement la notion de déploiement de ces actions.

L'objectivation des actions sur les filières n'est pas réalisable à l'heure actuelle : il est nécessaire de savoir comment on peut proposer et mettre en place ces filières avant de faire cette notation. Ces actions vont passer dans un premier temps par une étude de faisabilité. Il faudra également prendre en compte les politiques publiques (par exemple pour l'élevage, la modification des zones à handicap naturel qui concerne une partie du Midour amont) et les marchés, sur lesquels nous n'avons pas la main à l'échelle du territoire. Par ailleurs, l'agence de l'eau peut financer des études de faisabilité.

- **Les données manquantes :**

- Données élevage / intercultures et résultats de l'expérimentation de Rot'AB
- Croiser le RPG et la pente des sols pour cibler les zones à enjeux puis croiser avec les données ADASEA sur la localisation des zones humides
- Il serait intéressant de réaliser une enquête auprès de 30/50 ex-éleveurs : pourquoi ont-ils arrêté ? Si nous ne comprenons pas ce qui s'est passé précisément, nous ne pourrions pas redynamiser la filière élevage. Il faudrait remonter 15/20 ans en arrière. Il faut être pragmatique et opérationnel.
- Contexte réglementaire
- Débouchés

ACCOMPAGNER LES ACTEURS AGRICOLES A LA MISE EN ŒUVRE DE « NOUVELLES PRATIQUES »

- **Qu'entendons-nous par nouvelles pratiques et nouveaux modes de productions ?**

- Diversification des productions et des exploitations sur le territoire et la polyculture élevage. Toutefois, il faut être vigilant, diversification des productions ne sous-entend pas qu'il n'y a plus de monoculture.
- Rotation des cultures et gestion des cultures et des itinéraires techniques à l'échelle de la parcelle ou de l'îlot.
- Amélioration de l'auto-fertilité des parcelles (cad stabilité structurale, résilience du sol, ...), ce qui concerne les pratiques de couverture végétale, d'agroforesterie, de techniques culturales simplifiées, etc.
- Valoriser des systèmes qui tendent vers l'autonomie (on produit ce qu'on consomme) à l'échelle de l'exploitation avec un certain partage des ressources sur le territoire.

- **Remarques d'ordre général :**

Le syndicat de rivière Midour-Douze demande à ce que les pertes de sols et de matière organique sur les terres agricoles lors du dernier épisode pluvieux soient chiffrées.

Les départements seraient capables de recenser les exutoires des coulées de boues car ils nettoient les routes mais la donnée n'est pas collectée. Il serait également intéressant de recenser les épandements boueux dans les cours d'eau.

La FNAB étudie les pratiques d'agroforesterie en agriculture biologique : plusieurs sites sont dans le Gers.

Maisadour enverra ses données concernant ses agro-sites en couverts végétaux avant le 10 septembre à l'animatrice. La coopérative travaille par ailleurs avec la fédération des CUMA et la chambre d'agriculture sur le semis sous couverts.

Il est important que les acteurs agricoles puissent se coordonner afin de proposer un projet commun et structuré : une rencontre sera donc à organiser avec les acteurs agricoles du territoire d'ici la fin de l'été.

Un événement agricole de grande envergure, organisé par le réseau des CUMA, aura lieu les 26 et 27 septembre : **Mécamaïs.** Maisadour propose d'afficher à cette occasion la cohésion des acteurs agricoles et leur implication dans le **Projet de Territoire du Midour.**

Les données manquantes :

- Il faudra se positionner au regard des propositions d'actions des acteurs agricoles (suite à la rencontre programmée afin la fin de l'été).
- Données et localisation des parcelles en MAEc (pour l'instant, seule les contractualisations 2015 ont été instruites et 2016 est en cours).
- Contexte réglementaire (paiement pour services environnementaux, Natura 2000...)

Uniquement le sujet des réservoirs de soutien d'étiage en cours d'eau a été traité du fait des nombreux débats qui ont eu lieu.

Suite à l'atelier de concertation du 3 mai 2018, 3 options d'ouvrages structurants sont ressorties :

1) Réservoir(s) de soutien d'étiage sur le cours d'eau à gestion annuelle avec les conditions suivantes:

- les autres actions du projet de territoire sont mises en œuvre
- pour un usage mixte : salubrité/milieux/irrigation
- avec le rejet d'une eau de qualité

Exemple du projet de RSE de Mondebat à 4,5 Mm³

2) Réservoir(s) de soutien d'étiage sur le cours d'eau à gestion pluriannuelle avec les conditions suivantes:

- les autres actions du projet de territoire sont mises en œuvre
- pour un usage mixte : salubrité/milieux/irrigation
- avec le rejet d'une eau de qualité

Exemple du projet de RSE de Mondebat à 7 Mm³

3) Ouvrage(s) structurant(s) déconnecté(s) du cours d'eau:

- un volume intermédiaire (moins important que les deux autres options)
- au plus proche des besoins

Les données existantes

Il existe un nombre important de données sur les projets historiques de réservoirs de l'Institution Adour, notamment sur le projet de Mondebat (étude d'impact, étude de faisabilité, étude foncière et financière).

Ce projet, qui comprenait différentes options de volume de stockage, a été présenté et détaillé afin que les acteurs disposent tous de l'ensemble des informations. Les autres projets historiques ont également été abordés.

Au cours de cette présentation, Alain Baudry (Amis de la Terre 32 et FNE MP) a déclaré que les associations s'opposent aux retenues en cours d'eau et qu'elles se battraient contre ce genre de projet.

Il est alors rappelé que l'objectif du groupe de travail est bien de mettre à plat les avantages et les inconvénients de chaque action et de prendre en compte les arguments de chacun dans l'objectivation des actions.

Il est ensuite précisé que Mondebat était prévu pour compenser les prélèvements agricoles et pour répondre aux besoins de dilution identifiés dans le SAGE Midouze en 2008. Par ailleurs, il était également prévu dans le SAGE la création du réservoir de Gaube, ces deux réservoirs permettant d'atteindre les débits cibles identifiés dans le SAGE. Il est également important de souligner que les hypothèses du SAGE ne prennent pas en compte le changement climatique et qu'elles étaient basées sur le débit naturel de l'époque (donc jusqu'en 2007). L'actualisation de l'étude sur les débits naturels finalisée cette année montre que les débits naturels ont baissé de 30% sur le Midour amont. La question du changement climatique est primordiale et il est nécessaire de raisonner en fonction des évolutions climatiques futures. La problématique de la salubrité est donc prégnante dans l'objectivation des actions de création d'ouvrage de stockage.

Construction du diagramme radar : ébauche de notation

Option 1 : Réservoir de soutien d'étiage à gestion annuelle sur le cours d'eau basé sur le projet de RSE de Mondebat à 4,5 Mm³

Impacts	Explications	Note
Eutrophisation		
MES	Ce n'est pas le problème principal et il est possible de mettre en place un lagunage en sortie pour améliorer les impacts en aval.	
Volume	3,5 Mm ³ supplémentaire par rapport à l'existant, remplissage 4 années sur 5	
Cout d'investissement		
Résilience		
Cours d'eau	Effet de chasse (->attention au débit maximum, sur cette classe de barrage, 1 à 1,5 m ³ /s max mais en général 500 l/s), cours d'eau = « tuyau », cours d'eau anthropisé donc berges verticales, il faut restaurer un profil plus « cours d'eau », retravailler l'hydromorphologie du Midour.	
Biodiversité	Identification d'un habitat d'intérêt communautaire lié à la végétation dans la rivière à 1 seul endroit sur le Midour mais qui n'a été pas retrouvé depuis (ADASEA). Fonctionnement normal du cours avec des assècs en étiage. Le recalibrage des cours d'eau a fait beaucoup de mal. Habitats boisements alluviaux liés au fonctionnement du cours d'eau, les plantes ont les pieds dans l'eau (impact positif du soutien d'étiage).	
Continuité écologique	Les matériaux sédimentaires sont déjà partis sur l'amont à cause du profil rectangulaire du cours d'eau donc la vitesse de l'eau n'est pas très impactante au vu du contexte : comment faire pour restaurer un profil en travers plus naturel ? Gardon, goujon, loche et deux anguilles à Nogaro, anguilles à Mt de Marsan. Mulette, goujon, loche franche, vairon dans l'inventaire de l'étude d'impact. L'espèce migratrice serait l'anguille, Il faut déterminer l'espèce cible (solliciter AFB).	
Durabilité de l'action		
Cout de fonctionnement		
Débit	Soutenir le débit à l'étiage mais à quel niveau et pour combien de temps ? Aujourd'hui, 80l/s à Laujuzan à tenir. La valeur va évoluer, surtout si on veut tenir le débit à Mont de Marsan	
Polluants	Pas de rejets liés à l'assainissement il y a 30 ans donc c'est un nouvel usage de la rivière, d'autant que la problématique du débit de dilution apparait généralement en automne (hors période d'irrigation). Il existe des stations de mesure en pied de barrage et le long du cours d'eau : il apparait qu'il y a plus d'impacts du bassin versant que du barrage sur le cours d'eau notamment pour les nutriments. Mise en place possible d'un lagunage en amont pour filtrer les apports du bassin versant.	

Ci-après une retranscription d'une partie des discussions qui ont eu lieu :

Alain Baudry (Amis de la Terre 32 et FNE MP) a exposé les trois éléments que ne cautionnent pas les associations vis-à-vis d'un barrage en cours d'eau :

- il n'y a pas de données sur les débits biologiques ce qui implique qu'il est difficile de savoir comment procéder pour restaurer les milieux ;
- un barrage en tête de bassin impacte le fonctionnement naturel du cours d'eau avec l'effet de chasse. Or, il est uniquement fait mention d'un débit minimum et non d'un débit maximum pour les ouvrages. Maintenir un débit minimum si cela permet la persistance de la vie n'est pas dérangeant, par contre il faut établir un débit maximum pour limiter les impacts des lâchers sur le cours d'eau. Augmenter le débit en tête de bassin inverse complètement le comportement d'un cours d'eau et il faudrait donc permettre au lit du cours d'eau d'absorber ce débit. A l'heure actuelle, le Midour est étroit et très encaissé donc l'effet de chasse est très fort ;
- l'utilisation du cours d'eau comme un tuyau.

Bernard Grihon (CA40) demande donc ce que M. Baudry propose comme solution alternative.

M. Baudry répond qu'il ne propose rien car il n'est pas là pour faire des propositions.

Guillaume Poincheval (DDT 32) répond aux éléments énoncés :

- les débits minimums biologiques : les techniques qui permettent d'estimer le débit biologique se basent sur les micro-habitats. Elles permettent de déterminer, pour un ensemble d'espèces présentes dans le cours d'eau et considérées comme représentatives du milieu aquatique étudié, une surface pondérée utile, cad une surface mouillée dans le lit mineur qui permet la reproduction, l'alimentation, la croissance et la mobilité de ces espèces cibles.
La problématique sur le Midour est que le cours d'eau est anthropisé avec des berges quasi verticales et un fond de lit horizontal. Donc dans ce type de section, une augmentation de surface suffisante pour que les espèces cibles y soient sensibles demanderait un apport d'eau très conséquent et une forte augmentation de débit. Les techniques de détermination des débits biologiques ne sont donc pas adaptées à ce type de cours d'eau, y compris selon l'avis de l'IRSTEA (auteur de ces techniques).
- raisonner au niveau du transport solide : l'enjeu est bien de restaurer un profil en travers qui soit plus proche d'un profil d'équilibre avec des pentes plus faibles et un fond de lit plus étroit.

La discussion a ensuite porté sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau. Il serait pertinent de restaurer les berges du Midour amont en rétablissant des berges plus douces avec une végétation rivulaire bien présente, en redonnant également un espace de mobilité au cours d'eau.

Pour information, la zone test de Nogaro portait sur ce sujet et la restauration des berges sur 600 mètres linéaires a coûté 70 000 €.

C'est cependant un chantier titanesque. Il apparaît également la problématique de la propriété foncière sur les rives des cours d'eau.

Cependant, travailler notamment sur la restauration des annexes hydrauliques des cours d'eau semble primordial vis-à-vis du changement climatique et permettrait la résilience du milieu face aux impacts de ce dernier. D'autant que sur l'aval du Midou, des sites s'y prêtent et leur restauration représenterait des coûts raisonnables en termes de travaux.

Il est précisé que ce type d'actions a bien été identifié lors de l'atelier de concertation de novembre 2017 mais le comité technique les a redirigés vers les syndicats de rivière compétents en la matière qui peuvent les inscrire dans leurs plans pluriannuels de gestion. Cependant, il est possible d'intégrer ces actions au projet de territoire directement.

Les débats ont également porté sur la socio-économie du territoire. Bernard Grihon a rappelé que si Mondebat n'est pas construit, 2500 hectares de surfaces irrigables disparaîtront avec la mise à jour des volumes prélevables (qui comprennent aujourd'hui les volumes fictifs de Mondebat et de Gaube).

Par ailleurs, il est question dans le projet de territoire de promouvoir des filières durables et diversifiées. Cependant, Alain Baudry demande comment cette socio-économie diversifiée sera garantie une fois qu'un réservoir de soutien d'étiage est construit.

Pour la suite de l'objectivation, il est proposé de réaliser des scénarii qui permettront d'envisager différentes situations en prenant en compte l'assainissement (réutilisation des eaux usées ou amélioration des traitements), les économies d'eau agricoles et la diminution/stabilisation des besoins d'irrigation « à la parcelle » (stockage de l'eau dans les sols, etc.) pour ensuite évaluer et estimer les besoins réels de stockage d'eau.